

OBJET DU MARCHE : 2024DDP58 - VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES CERISIERS » ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DE LA SALLE DES FETES « BELIN D'ESNAMBIC » RUE JACQUES ANQUETIL A ALLOUVILLE BELLEFOSSE

I - IDENTIFICATION DES ACHETEURS :

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LOGEAL IMMOBILIERE ET LA COMMUNE D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

5, Rue Saint Pierre - BP 158 - 76194 YVETOT CEDEX

COMMUNE D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE

Place Paul Levieux 76190 Allouville-Bellefosse

Conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, LOGEAL IMMOBILIERE et la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE ont constitué un groupement de commandes, afin de passer un marché public.

Ce groupement de commande est coordonné par LOGEAL IMMOBILIERE.

II – COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/>

III- PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Procédure adaptée ouverte

Critères de sélection des candidatures (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
 - 2- un pouvoir de signature si nécessaire
 - 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
 - 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
 - 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
 - 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique. Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, pourra être éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que l'exécution de ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincées. Le maître d'ouvrage se laisse le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés et/ou références équivalentes (des 3 dernières années)

Critères de jugement des offres (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)

Valeur Technique 40%

- Moyen humain et matériel (organigramme / CV des personnes encadrantes / pilotage du chantier / équipes et moyens dédiés au chantier) : 35% - 10 pages maximum
- Méthodologie du chantier (phasage, organisation, contraintes, enchaînement des tâches en incluant les concessionnaires (sans utiliser de fiches types) : 20% - 20 pages maximum.
- Planning détaillé des travaux du présent lot faisant apparaître les interfaces avec les concessionnaires : 15%
- Présentation des fiches techniques, des fournisseurs et sous-traitants envisagés : 15%
- Valeur environnementale : démarche environnementale propre au chantier à décrire par l'entreprise ; la méthodologie de réutilisation de matériaux issus du site : 15% - 10 pages maximum

Prix des prestations : 60%

Possibilité d'attribution sans négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer sans négociation.

Négociation :

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

Techniques d'achat : sans objet

Réduction du nombre de candidats : non

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique)

De même, en ce qui concerne le sujet des Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique), elles sont interdites.

IV - IDENTIFICATION DU MARCHÉ

«

Intitulé du Marché : VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES CERISIERS » ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DE LA SALLE DES FETES « BELIN D'ESNAMBIC » RUE JACQUES ANQUETIL A ALLOUVILLE BELLEFOSSE

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution :ALLOUVILLE BELLEFOSSE

Délai d'exécution prévu : Le délai d'exécution global est fixé à 6 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1.5 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 4.5 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

L'existence de tranche : Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)

La reservation de tout ou partie du marché : non

V - DESIGNATION DES LOTS :

CODES CPV : 45111290-7 Travaux préparatoires de viabilité ; 45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain ; 45233220-7 : Travaux de revêtement de routes ; Travaux d'assainissement ; 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

Marché alloti : non

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : sans objet

LOGÉAL IMMOBILIERE et la commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE ont décidé de procéder simultanément à la viabilisation du lotissement « Les Cerisiers » et l'aménagement d'un espace public de la salle des fêtes « Belin d'Esnambic ».

En effet, en raison de la nature commune des travaux envisagés et de la proximité géographique des opérations menées, la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE et LOGÉAL IMMOBILIERE ont décidé de réaliser l'opération en co-maîtrise d'ouvrage et de désigner LOGÉAL IMMOBILIERE en tant que maître d'ouvrage pour l'aménagement d'un espace public.

Par conséquent, le présent marché n'est pas alloti mais, pour autant, les travaux seront répartis financièrement entre les deux Maîtres d'Ouvrages via deux Actes d'Engagement :

- un Acte d'Engagement pour LOGEAL IMMOBILIERE concernant les travaux pour viabilisation du lotissement « Les Cerisiers »
- un Acte d'Engagement pour la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE concernant la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace public de la salle des fêtes « BELIN D'ESNAMBIC »

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Visite obligatoire : non

CONDITIONS D'EXECUTION : PRECOMMERCIALISATION ET PREPARATION INSTALLATION DE CHANTIER + DEMARRAGE D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Dans le cadre de la présente opération, il est prévu la commercialisation de 13 Terrains à Bâtir, c'est pourquoi nous informons les entreprises qu'en cas d'attribution en commission d'appel d'offres, les courriers d'attribution et ordres de service du marché de travaux ne pourront être notifiées qu'à la condition où la commercialisation des 30% du nombre des Terrains à Bâtir sera atteinte.

VII – REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 3 FEVRIER 2025 A 17H30.

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Conformément aux articles R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose le dépôt par transmission électronique.

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- renseignements d'ordre technique

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

Mme Aurélie ERMEL Tel : 02 35 95 92 00

Direction Développement du Patrimoine

Chargée de Projets

- renseignements d'ordre administratif :

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

Mme FAIVRE Sandrine Tel. : 02.35.56.34.74

Direction Administrative et Financière

Gestionnaire des Marchés

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.
Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : LUNDI 6 JANVIER 2025